

**2018 DAC 128** Subvention (20.000 euros) et convention avec l'association Son/Ré – Son et Recherche électroacoustique (12e)

## PROJET DE DÉLIBÉRATION

### EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la politique de la Ville de Paris en faveur de la création musicale contemporaine, je vous propose, par le présent projet, de bien vouloir apporter un soutien exceptionnel à l'association Son/Ré – Son et recherche électroacoustique, présidée par Gérard Davoust.

L'association Son/Ré, fondée en 1982 à l'initiative du compositeur Pierre Henry, bénéficie depuis sa création du soutien de la Ville de Paris et de la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile-de-France. Elle a pour but d'innover et de créer dans les domaines de la musique électroacoustique et électronique. Elle assure aussi une mission de diffusion et de distribution des œuvres majeures de ce courant musical. Depuis le décès le 5 juillet 2017 du compositeur, l'association conduit un important travail de conservation et de numérisation du patrimoine musical du compositeur, organise des événements en son hommage et concourt à la diffusion de ses œuvres.

Pierre Henry, ancien élève d'Olivier Messiaen et de Nadia Boulanger, est à l'origine, avec Pierre Schaeffer, de la musique concrète. Son œuvre fait désormais l'objet d'une reconnaissance internationale et s'inscrit dans le patrimoine musical du 20e siècle.

Il a vécu dans une maison située 32 rue de Toul dans le 12e, lieu où il travaillait et organisait régulièrement des concerts. La maison sera intégralement numérisée en 3D et sera restituée sous la forme d'une application en Réalité Virtuelle et d'une application pour mobile et pour le Web. Mais le compositeur n'ayant jamais été propriétaire de cette maison, l'association est amenée aujourd'hui à organiser le déplacement vers un autre site de l'ensemble des biens et travaux de Pierre Henry.

L'association doit ainsi organiser le transfert de quelque 9.830 bandes magnétiques analogiques, 4.000 DAT à la BNF, celui de tous les documents papier de compositions et de classements indissociables des supports musicaux, des 750 boîtes d'archives papiers, artistiques et administratives et de nombreux documents rares (partitions, affiches, photos, plans, textes originaux, manuscrits, courriers, presse, etc...) réunissant tous les éléments constituant les 72 ans de création de Pierre Henry.

L'association doit également assurer le démontage du Studio dont la plus grande partie est destinée à être installée au Musée de la Musique, dans un espace dédié à Pierre Henry. Le stockage des appareils se fera aussi au Musée.

Enfin l'ensemble des archives doit être répertorié et inventorié afin de permettre, d'une part, l'élaboration d'un « Catalogue exhaustif » à paraître en 2021 aux Editions de la Philharmonie de Paris, d'autre part de réunir les documents à inclure dans le Musée virtuel interactif « La Maison de sons de Pierre Henry » destiné à la rendre pérenne.

L'association Son/Ré doit donc faire face à de nombreuses charges supplémentaires pour lui permettre d'assurer ces travaux de préservation des fonds et matériaux de Pierre Henry et les démarches et coûts liés aux transferts depuis la maison où il vécut vers les nouveaux espaces que pourra occuper l'association, avec le soutien de la Mairie du 12 e et la Ville.

Compte tenu de la mission de l'association Son/Ré et de l'importance de préserver l'œuvre et le travail de Pierre Henry, je vous propose d'attribuer à l'association Son/Ré une subvention complémentaire et exceptionnelle d'un montant de 20.000 euros au titre de l'année 2018 et m'autoriser à signer la convention correspondante.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris



**2018 DAC 128** Subvention (20.000 euros) et convention avec l'association Son/Ré – Son et Recherche électroacoustique et convention (12e)

Le Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du \_\_\_\_\_, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'association Son/Ré,

Vu le projet de convention annuelle avec l'association Son/Ré – Son et Recherche électroacoustique,

Vu l'avis du Conseil du 12e arrondissement en date du \_\_\_\_\_ ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Bruno Julliard au nom de la 2e commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention exceptionnelle d'un montant de 20.000 euros est attribuée à l'association Son/Ré - Son et Recherche électroacoustique, 32 rue de Toul 75012 Paris, au titre de ses activités 2018. Simpa 29021 ; 2018\_08096

Article 2 : La Maire de Paris est autorisée à la convention annuelle avec l'association Son/Ré – Son et Recherche électroacoustique, dont le texte est joint à la présente délibération

Article 3 : La dépense correspondante, d'un montant de 20.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2018, chapitre 65, nature 65748, rubrique 316 Soutien à l'expression musicale.